

Nouvelles sahraouies

N° 167 | décembre 2017

paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



S O M M A I R E

Nouvelles brèves	2
Nouvelles perspectives pour le peuple sahraoui: faire reconnaître ses droits en justice	3
Aviation civile et Sahara Occidental	6
Situation actuelle et défis futurs de la politique sanitaire de la RASD	7
Soukeina, une résistante exemplaire	11
« Samedi 17 octobre j'ai été enlevé... » Témoignage	12
Interview d'Eric Hagen, président de WSRW (Western Sahara Resource Watch)	13
Un nouveau livre	15

LE DROIT NOUVELLE ARME PACIFIQUE POUR LE PEUPLE SAHRAOUI

COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI
VAUROUX 2 – 2022 BEVAIX

E-MAIL: CONTACT@SAHRAOUI.CH – C.C.P. 12-6818-7
Comité de soutien au peuple sahraoui – 1211 Genève 8

BRÈVES

Horst Köhler doit se préparer en vue de nouvelles négociations

Le Conseil de sécurité a exprimé le 24 novembre son soutien aux efforts déployés par le nouvel envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara Occidental, l'Allemand Horst Köhler, pour la relance des négociations entre le Front POLISARIO et le Maroc en vue de trouver une solution juste et durable à la question du Sahara Occidental. Nous attendons ses propositions.

Nomination d'un nouveau chef de la Minurso

Le Secrétaire général de l'ONU a informé le Conseil de sécurité de son intention de nommer Colin Stewart comme son nouveau représentant spécial et chef de la Minurso. Colin Stewart, 56 ans, a été directeur adjoint et chef de cabinet du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba de 2011 à 2016. M. Stewart a auparavant rejoint la mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (Minut) qui a vécu une situation assez semblable à celle du Sahara Occidental.

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

A l'occasion de cette journée, l'Union Nationale des Femmes



Sahraouies (UNFS) a condamné les violations continues et graves des droits humains commises par le régime marocain contre les femmes sahraouies dans les villes occupées du Sahara Occidental.

Pillage des ressources du Sahara Occidental

Plusieurs firmes participent au pillage du Sahara Occidental et ont leur siège en Suisse:

1. Glencore, ayant son siège à Zoug, était engagé avec l'Office des hydrocarbures et des mines du Royaume du Maroc pour l'extraction de deux zones pétrolifères au Sahara Occidental. Actuellement, des sociétés écran pourraient faire croire qu'il a réduit son engagement dans la région. La conseillère

aux Etats Liliane Maury Pasquier avait déposé en 2014 une interpellation à ce sujet au parlement suisse.

2. Massoel, entreprise maritime à Genève ayant huit bateaux battant pavillon suisse a transporté des produits du Sahara Occidental.

3. L'Office Chérifien du Phosphate (OCP), sous le nom de SAFTCO, est établi à Genève depuis 2016 d'où il poursuit le pillage des mines de phosphate du Sahara Occidental contrairement aux conditions édictées par l'ONU en ce qui concerne les biens des territoires non autonomes.

NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LE PEUPLE SAHRAOUI: FAIRE RECONNAÎTRE SES DROITS EN JUSTICE

Les 21 et 22 octobre 2017,
la solidarité internationale
avec le peuple sahraoui
s'est réunie près de Paris
à Ivry sur Seine pour
considérer la situation
actuelle et les avancées
réalisées au cours
de l'année.

Parmi les nombreuses discussions qui ont eu lieu à Ivry, il en est une qui a montré que l'année en cours nous avait beaucoup appris sur des nouvelles possibilités d'action à mettre en oeuvre. Il s'agit aujourd'hui de décider dans chaque pays et au niveau international comment intervenir auprès de la justice pour toutes les violations du droit dont est victime le peuple sahraoui.

La Cour européenne respecte le droit

Le succès du procès mené par le Front Polisario (avec son avocat français Gilles Devers) auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), qui siège au Luxembourg, contre l'Union Européenne (UE), a

montré que la voie de la justice était possible. Il s'agissait du traité agricole entre l'UE et le Maroc incluant le Sahara Occidental. Ce procès a marqué une étape dans la lutte du peuple sahraoui. Le jugement a montré que si le politique contourne, sans états d'âme, la loi, les cours de justice pouvaient offrir des lieux où, malgré les pressions, des juges conservent leur intégrité. En effet, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a jugé illégale l'exploitation des ressources naturelles du territoire du Sahara Occidental sans l'accord des autorités sahraouies. Conséquence : les entreprises qui exploitent les phosphates et les ressources de la pêche notamment peuvent être dé-

sormais poursuivies par les tribunaux européens. Par ailleurs, une cargaison de 55'000 tonnes de phosphates a été saisie à Capetown, en Afrique du Sud, suite à une décision de justice locale, sans que l'armateur ait fait appel. Comme nous l'annonçons sur la couverture des « Nouvelles Sahraouies de mars 2017 – N° 164, depuis ce jugement, il n'y a plus de doute « Le Maroc s'arrête ou le Sahara Occidental commence ». Cette affirmation, consolidée en appel, rend coupable aux yeux de la loi chaque pays ou entreprise qui poursuit le pillage des richesses du Sahara Occidental sans autorisation du Front Polisario, seul représentant du peuple sahraoui internationalement reconnu. Depuis



Vue de l'assemblée d'Ivry.

Photo: SP



À la tribune d'Ivry: Me Devers, avocat français des Sahraouis.

Photo: SP

décembre 2016, l'UE essaie de manoeuvrer pour trouver comment elle pourrait enfreindre cette loi sachant que d'autres traités vont subir le même sort, notamment le traité sur la pêche, sujet très sensible pour plusieurs pays dont l'Espagne.

Un déni de droit de 42 ans

Le début du conflit du Sahara Occidental a commencé par la négation du droit international et de la charte de l'ONU par l'Espagne qui le 14 novembre 1976, vendait le Sahara qu'il occupait depuis 1884 au Maroc et à la Mauritanie pour le prix de l'exploitation de la mine de phosphate de Fos Bou-Craa. Cette forfaiture qui privait la population sahraouie d'une décolonisation pourtant programmée, aurait dû être dénoncée immédiatement par la communauté internationale et le Conseil de sécurité. Or,

malgré sa situation catastrophique concernant les Droits de l'Homme (rappelez-vous le bagne de Tazmamart, la torture, le livre de Gilles Perrault: « Mon ami le roi », etc.), le Maroc reste un interlocuteur « acceptable » pour de nombreux Etats et, quand il s'agit de la France, par exemple, on peut dire que jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement a été complice de la situation qui prévaut au Sahara Occidental.

La question politique est au centre de la résolution du conflit mais elle ne nous empêche pas de constater le mal fait à tout un peuple après plus de 42 ans d'occupation et de vie dans les camps de réfugiés. De très nombreux pays, certains d'ailleurs ayant vécu la colonisation, s'obstinent à soutenir le Maroc qui sait très bien les récompenser. Tous ces pays sont cependant

signataires des Conventions de Genève mais ignorent superbement son article 1: « Les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter le présent Protocole en toutes circonstances ». En rédigeant ce premier article, l'objectif des rédacteurs des Conventions et des Protocoles additionnels était d'obtenir une responsabilité collective de tous les Etats pour les affaires du monde; Etats en conflit ou non, une forme de solidarité internationale nécessaire pour la recherche de la paix. La Suisse est doublement concernée: d'abord comme Etat signataire puis comme Etat dépositaire des Conventions de Genève. Pourquoi n'utiliserait-elle pas ses contacts avec le Maroc pour faire respecter plus efficacement ce premier article ?

Droits bafoués, peuple sahraoui en danger

Le Maroc viole le droit international et le droit humanitaire sans que la plupart des autres pays ne s'en offusquent, bien loin de l'article 1 des Conventions de Genève. Pourtant son noyautage de nombreuses institutions comme l'ONU fait peur d'autant plus que les réactions sont très faibles. Genève a déjà été le lieu de plusieurs plaintes pour des cas d'obstruction, de pression et de chantage. Dernièrement à New-York, le service de presse de la 4^e Commission sur la décolonisation a publié une intervention « fantaisiste » du représentant sahraoui à New-

York avant même qu'il l'ait faite. L'intervention de Suzanne Scholte, présidente de l'association US Western Foundation, a également été falsifiée. Elle aurait dit qu'elle considérait « le projet d'autonomie du Maroc comme le meilleur moyen d'assurer le bonheur du plus grand nombre de Sahraouis ». Madame Scholte a démenti ces « faux témoignages ». Elle s'est demandé si le service de presse de l'ONU avait été « forcé ou soudoyé », dénonçant « une machine à corrompre de Rabat ».

Enfin, le Maroc intervient régulièrement lors de sessions de l'Union Africaine (UA) pour interdire à la République Arabe Sahraouie Démocratique de participer à certaines réunions,

n'ayant pas peur de jouer des poings pour essayer d'arriver à ses fins.

Alors que l'obsession du roi du Maroc est de faire croire à ses sujets et partout dans le monde que, malgré le droit international, malgré la décision de la cour de l'Union Européenne, le Sahara Occidental fait partie du Maroc, les Sahraouis continuent de souffrir dans l'espace désertique des camps de réfugiés et dans les territoires occupés où ils rencontrent régulièrement leurs tortionnaires circulant en toute impunité dans les rues des villes du Sahara Occidental. La justice doit aussi intervenir là.

D'autres points ont été au cœur de la réunion d'Ivry sur Seine : les droits humains ; comment

agir pour que le peuple sahraoui soit mieux entendu dans les sessions onusiennes ; la construction de l'Etat sahraoui et de ses institutions dès aujourd'hui. Et, faire du droit, une nouvelle ressource pour assurer le référendum d'autodétermination.



COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT SAHRAOUI

Aviation civile et Sahara Occidental

Le Front POLISARIO a pris note du vote du Parlement européen à propos de l'accord sur l'aviation civile en cours de négociation entre l'Union européenne et le Maroc, et il attend la suite des événements, bien décidé à défendre de manière intangible les droits souverains du peuple du Sahara Occidental.

La Cour de justice de l'Union européenne, dans son arrêt du 21 décembre 2016, a clairement dit que le Royaume du Maroc et le Sahara Occidental étaient deux territoires distincts et séparés, et qu'il ne peut y avoir d'activité économique sur ce territoire qu'avec l'accord du peuple sahraoui, les dirigeants politiques européens cherchent avec obstination à ne pas appli-



quer cette décision de justice. Seul représentant du peuple du Sahara Occidental, le Front POLISARIO, dès le lendemain de la décision de justice, avait pris contact avec le Conseil et la Commission afin de voir comment, de manière concrète et effective, il était possible de participer au développement économique du territoire. Les dirigeants politiques européens se sont enfermés dans le déni de la décision de justice, et n'ont pas répondu.

Aussi, c'est sans surprise que le Front POLISARIO a appris, avec la déclaration de la Commission européenne précédant le vote du Parlement européen, que l'accord d'aviation civile avait déjà été appliqué de manière provisoire au territoire du Sahara Occidental.

Lors de cette déclaration, la Commission européenne s'est à nouveau jouée des parlementaires européens arguant que le Maroc est puissance de facto alors que seul le consentement du peuple sahraoui peut justifier l'application d'un accord inter-

national au territoire national sahraoui.

Ces manœuvres sont dérisoires, mais assez dramatiques, car elles prolongent inutilement les souffrances du peuple sahraoui, perturbent les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU et elles témoignent d'une volonté manifeste de passer outre la décision de la Haute Cour de Justice européenne.

Pour sa part, le Front POLISARIO maintient la ligne qui est la sienne, à savoir la construction de l'avenir du peuple du Sahara Occidental par l'application du droit, comme l'a déclaré M. Mhamed KHADAD : « Nous attendons de connaître le texte exact de l'accord adopté par le Conseil de l'Union européenne, car pour le moment il ne s'agit que d'un projet. Mais si le texte reste en l'état, nous nous engageons bien entendu à déposer un nouveau recours devant la Cour de Justice de l'Union européenne sur un fondement simple : la décision du Conseil est illégale car l'Union européenne n'a pas obtenu le consentement du peuple sahraoui. Ce consentement est incontournable. »

Bir Lahlou, le 26 octobre 2017.

SITUATION ACTUELLE ET DÉFIS FUTURS DE LA POLITIQUE SANITAIRE DE LA RASD

Historique

Dès le début de l'installation de la population sahraouie dans des conditions très précaires dans la hamada algérienne, une des zones les plus arides du Sahara, le gouvernement de la RASD a accordé une importance primordiale à la santé des Sahraouis.

La prise en charge sanitaire en 1976 était alors assurée par un médecin et une vingtaine de sanitaires. Ceux-ci devaient faire face à des conditions environnementales rudes, une faible couverture vaccinale pour les enfants, la malnutrition et l'émergence de maladies infec-

tieuses (rougeole, poliomyélite et maladies respiratoires) qui décimèrent la population.

Le rôle des femmes dans la formation et le fonctionnement des comités de santé fut fondamental jusqu'au cessez-le-feu de 1991. L'objectif de leurs actions, avec un soutien matériel et en personnel de l'Algérie et de Cuba, était triple: la prévention, la promotion et l'éducation à la santé.

1982 voit sortir la première promotion de médecins et personnel paramédical sahraouis. Les hôpitaux et dispensaires sont approvisionnés en équipements diagnostiques et thérapeutiques.

L'intégration d'un personnel sahraoui (médecins, infirmiers et techniciens) permet de mettre en place dès 1990 un système de santé amélioré. Cet essor est malheureusement freiné par l'émigration d'une partie importante de ce personnel formé vers l'Espagne, avec les conséquences négatives prévisibles sur le système de santé.

Défis actuels

Ils sont multiples :

- assurer à la société sahraouie des ressources matérielles pour une politique de santé durable
- intégrer de façon optimale



Aide humanitaire internationale arrivant à Tindouf pour les camps de réfugiés sahraouis.

Photo : SP



Laboratoire dans un hôpital.

Photo: SP

- et coordonnée le personnel médical et paramédical dans le système de santé
- promouvoir des soins durables et de qualité
- optimiser une coordination interdépartementale et interministérielle sous l'égide du Ministère de la santé publique pour une meilleure efficacité dans le domaine de la santé.

L'atteinte des objectifs du plan stratégique de santé 2016-2020 dépend de la gestion du Ministère de la santé d'une part et d'autre part du financement des donateurs et de la coopération internationale.

Lieux d'intervention du Ministère de la santé publique:

a) les camps

- La prévention comme moteur de la santé est ici privilégié:
- assurer une bonne qualité de l'eau

- une couverture vaccinale optimale
- une alimentation suffisante et équilibrée
- une sensibilisation de la population aux problèmes de la santé.

La couverture de l'assistance médico-chirurgicale est assurée par le personnel sahraoui et par des commissions sanitaires, ceci avec l'assistance d'une brigade médico-chirurgicale cubaine.

b) les territoires libérés

De nombreux Sahraouis vivant dans les camps se déplacent par périodes vers les territoires libérés. Il existe des établissements hospitaliers ou d'assistance à Bir Lahlou, Tifariti, Buer, Tiguist, Miek, Aguenit et Zug.

Le Ministère de la santé publique est responsable de l'assistance sanitaire. Cependant l'aide provenant de la coopération internationale ne peut être acheminée vers ces lieux.

Il existe actuellement 34 dispensaires, 7 hôpitaux régionaux et 2 hôpitaux nationaux.

c) les territoires occupés

La qualité des soins prodigués à la population y est inférieure à celle dont bénéficie le reste de la population.

Les Sahraouis vivant dans les territoires occupés sont réprimés, agressés et torturés lors de manifestations. Ils ne peuvent être traités de peur d'être dénoncés à la police marocaine.

Le gouvernement de la RASD demande à l'ONU et à la MINURSO de veiller à ce que cette situation change.

Problèmes de santé

1. soins aux enfants

- augmenter la fréquence des soins donnés aux enfants sahraouis dans leur première année de vie. Seuls 30% des enfants ont reçu des soins dans les dispensaires à 6 reprises sur les 9 recommandées pour mieux suivre leur croissance et leur développement psychomoteur, leur assurer une bonne couverture vaccinale et détecter les cas de malnutrition.

2. malnutrition

La sécurité alimentaire est déficiente pour plusieurs raisons:

- quasi absence de production agricole
- précarité des exploitations d'élevage
- difficultés d'accès aux biens de consommation
- dépendance depuis plus de

40 ans de la distribution mensuelle par l'aide internationale d'eau et d'aliments secs, et depuis quelques années de produits frais.

La haute teneur en céréales dans ce paquet alimentaire fourni par le Programme Alimentaire Mondial favorise l'apparition d'une intolérance au gluten avec une prévalence la plus élevée au monde (6,5%) et entraînant une maladie redoutable, la maladie coeliaque.⁽¹⁾

Le taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans se situe à hauteur de 7,5% et la prévalence de la malnutrition chronique dans l'ensemble de la population est de 25,2%.

3. Autres pathologies fréquentes

- maladies gastro-intestinales dues à des difficultés d'élimination des eaux usées et de la haute concentration en fluor, nitrites et métaux lourds dans les eaux
- haute prévalence des affections thyroïdiennes liées à la présence anormale d'iode dans les eaux
- augmentation des pathologies cardiaques, de l'hypertension et du diabète, liées à une alimentation inadéquate et un suivi médical déficient de ces maladies
- dégradation de la santé psy-

cho-sociale et mentale en raison d'un avenir peu prometteur

- l'anémie de la femme enceinte sahraouie affectant 47% d'entre elles durant leur grossesse, dont 33% ne sont pas guéries au troisième trimestre.

Objectifs du plan stratégique de santé 2016-2020

1) Besoins fondamentaux

- poursuite soutenue, durable et adaptée de l'aide des Nations Unies, de leurs agences et des ONG impliquées
- intensification de la collaboration intersectorielle et interministérielle par le renforcement d'une table de concertation et de coordination sous l'égide du Ministère de la santé publique

- amélioration du statut des professionnels de la santé avec une rétribution adéquate et régulière
- standardisation et amélioration des programmes de formation et leur adaptation aux besoins des professionnels de la santé
- fourniture suffisante à la Pharmacie centrale de médicaments pour couvrir les besoins

2) Objectifs de ce plan

- élargir la qualité de la couverture et la qualité des services de santé primaire pour faire face aux nombreux problèmes de santé évoqués plus haut
- couverture universelle au sein de toutes les daïras du service de santé sexuelle



Distribution d'aide humanitaire internationale.

Photo : SP

(1) La maladie coeliaque est une maladie due à une intolérance au gluten qui occasionne des diarrhées au long cours avec perte de poids et qui est due à un effet toxique du gluten sur l'intestin qui ne fonctionne plus et n'absorbe plus. La maladie est tout à fait contrôlable et l'intestin fonctionne à nouveau si l'on élimine le gluten dans l'alimentation.



et reproductive (suivi de la grossesse, soins dans la période prénatale, planification familiale)

- consolider l’Hôpital national comme centre de référence
- promotion de la santé dans le but d’augmenter l’accessibilité des services et des programmes par la population sahraouie pour un meilleur suivi et donc un meilleur impact des soins fournis.

Enfin, ce plan vise aussi à redonner aux femmes le rôle fondamental qu’elles ont joué historiquement par la mise en place d’une politique d’amélio-

ration des conditions de travail et de conciliation familiale pour permettre aux femmes d’occuper des postes à responsabilité avec au moins 30 % d’elles à ces postes.

Conclusion

Tous ces objectifs ne peuvent se réaliser sans l’assurance des Nations Unies, de leurs agences et de l’aide internationale d’un engagement politique et humanitaire sans faille avec un financement durable et adapté. Le système de santé en est totalement tributaire pour pouvoir couvrir les besoins sanitaires de la population sahraouie.

Le panier alimentaire doit augmenter et se diversifier pour atteindre un minimum de qualité pour satisfaire les besoins nutritionnels de la population.

Enfin, l’augmentation du nombre des réfugiés à d’autres endroits du globe ne peut en aucun cas être une excuse pour réduire l’aide au peuple sahraoui.

Philippe Edde
médecin à Lausanne
membre d’Amnesty
International
membre de notre Comité

Comité de rédaction

Keltoum Irbah, Christiane et Berthier Perregaux. La mise en page est réalisée par Thierry Solignac et l’impression par Baillod Imprimeurs S.A. Bevaix.

SOUKEINA, UNE RÉSISTANTE EXEMPLAIRE

En 1982, Soukeina a 24 ans. Cela fait 6 ans que la Marche verte a eu lieu et qu'elle est devenue une jeune activiste qui lutte pour la libération des prisonniers sahraouis enfermés dans les prisons marocaines.

Elle a 4 enfants de 6 ans à 6 mois. Sous la torture, une de ses amies emprisonnée donne son nom. En janvier 1981, la police arrive chez elle, entre violemment alors qu'elle est à peine habillée. Le bébé de 6 mois est seul par terre; les seins de Soukeina sont remplis de lait mais elle n'a pas le droit de le nourrir. Elle est poussée hors de la maison avec violence par les forces marocaines qui crient à son mari: « occupe-toi des enfants! » C'est la dernière fois qu'elle voit son mari et son bébé.

Torturée, violée, pendue par les cheveux, battue, des produits chimiques jetés sur son visage ! Mais où est-elle ? La police l'annonce morte. Quelques années plus tard, son mari se remarie. Il faut bien que quelqu'un prenne



soin des enfants. Elle saura plus tard, que son bébé n'a pas survécu. Elle sortira du bagne 11 ans plus tard, lorsqu'en 1991 le cessez-le-feu est signé par le Maroc et le Front Polisario. Seule. Plus de mari, plus de bébé, personne ne l'attend. Elle est libérée avec 323 Sahraoui-e-s disparu-e-s comme elle; 43 de ses compagnons et campagnes sont mort-e-s en captivité.

Sitôt libérée, Soukeina se remet à lutter pour l'indépendance de son pays. En 1992, elle est à nouveau mise en prison pour 15 mois avec un de ses fils qu'elle retrouve, activiste de 16 ans, et d'autres jeunes Sahraouis. Encore une fois torturée, elle résiste comme la mère qui se doit de montrer l'exemple. Dès sa sortie, son chemin est tracé. Elle reprend la lutte avec détermination, demande un passe-

port pendant 5 ans – beaucoup d'ONG la soutiennent – et ce n'est qu'en 2009 qu'elle peut enfin sortir du Sahara Occidental. Aujourd'hui, le sens de sa vie c'est de continuer à se battre pour retrouver son pays indépendant. Elle a obtenu la nationalité espagnole et a décidé d'habiter à Smara au Sahara Occidental pour s'éloigner d'El Ayoun où elle a vécu tant de souffrances.

En septembre dernier, elle était à Genève, au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, où elle a pu témoigner, raconter son histoire, l'histoire de plusieurs milliers d'hommes et de femmes sahraoui-e-s, montrer le vrai visage du Maroc qui continue notamment dans les prisons, dans la rue, dans les écoles à nier violemment les droits du peuple sahraoui.

TÉMOIGNAGE

SAMEDI 7 OCTOBRE, J'AI ÉTÉ ENLEVÉ...»

Voici le témoignage d'un Sahraoui recueilli le 18 octobre dernier par l'Association sahraouie des Victimes des Violations graves des Droits de l'Homme commises par l'Etat marocain (ASVDH). Il s'agit de Adrian Lambarki né le 15 juin 1999 à Al Ayoun au Sahara Occidental.

« Le samedi 7 octobre 2017 à 20 h 45 j'ai été enlevé dans la rue Chris Erradi, quartier El Hajari, à El Ayoun au moment où je participais à une manifestation pacifique avec des dizaines de Sahraouis. Je brandissais un drapeau de la RASD et tout le monde revendiquait le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination



et à l'indépendance. A un certain moment j'ai été entouré par 3 voitures de la police marocaine, plusieurs hommes en civil en sont descendus, ils portaient des matraques, des téléphones sans fil. Quelques-uns portaient des bâtons en bois. J'en ai reconnu un, il s'appelle Ali Bouifri, il est officier et il a commencé à me frapper en pleine rue. Les autres ont aussi commencé à me frapper et après ils m'ont mis dans une de leurs voitures ; là où j'ai été passé à tabac, soumis à des insultes et menacé de représailles. Après un petit trajet ils m'ont remis dans une autre voiture et ont recommencé de nouveau à me battre. On m'a amené à la wilaya (préfecture) de la sûreté nationale et là aussi j'ai reçu des coups sur la tête et sur les différentes parties de mon corps le long des couloirs du commissariat (...). Sur le champ, je me suis évanoui. Ils ont versé de l'eau sur

moi et m'ont lavé le visage et ils m'ont conduit a une heures tardive à l'hôpital Hassan Benmehdi à El Ayoun. Ils ont dit au médecin de garde (une femme) que mon œil était blessé car j'étais tombé au moment de ma fuite. Après, ils m'ont ramené à la wilaya de la sûreté nationale, ils m'ont mis dans un autre bureau où il y avait 5 personnes, chacune à son ordinateur et chacune rédigeant son rapport. Après l'interrogatoire j'ai signé les 5 rapports sans avoir eu l'occasion d'en savoir le contenu. Après ils m'ont mis en garde à vue pendant 72 heures. J'ai beaucoup souffert à cause de la torture que j'ai subie jusqu'à ma comparution devant le procureur du roi qui a ordonné mon arrestation sans demander d'expertise ; il a désigné le 18 octobre 2017 pour mon procès devant le tribunal de première instance à El Ayoun qui m'a condamné à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de 1000,00 Dh. »

Remarque de l'ASVDH : Plusieurs plaintes ont été déposées contre Ali Bouifri le tortionnaire de Adrian Lambarki auprès de procureur général du roi. Ces plaintes sont restées sans suite.

A El Ayoun, la torture au quotidien

Ce témoignage a été remis au Haut-Commissariat des Droits de l'Homme et au groupe de travail sur la torture à l'ONU. Les tortionnaires marocains jouissent d'une impunité totale depuis 40 ans. Pour plusieurs d'entre eux, leur responsabilité dans les actes de torture les a propulsés à des postes très importants pour essayer de les mettre à l'abri de la justice.

« LE LIEN EST CLAIR ENTRE NOS PAYS ET L'OCCUPATION » : ERIC HAGEN PRÉSIDENT DE WSRW

La carte du « Grand Maroc » dessinée par Abdelkebir el-Fassi et distribuée à la presse internationale représentait la phase finale d'un projet saharien marocain à l'intérieur de limites précises destinées à devenir les frontières effectives d'un Maroc définitif.

La publication de la carte le 7 juillet 1956 dans le quotidien Al Alam, assorti d'un commentaire sur l'importance économique du Sahara ne fit qu'accroître le sentiment qu'il s'agissait là d'un expansionnisme plein de convoitises. Les ressources naturelles du territoire ont eu pour effet d'asseoir la politique chérifienne, le facteur économique ayant dès lors acquis une valeur nationale en s'insérant dans le projet de « construction nationale ». Nul doute que l'enjeu du conflit comportait dès le départ une dimension économique manifeste. Le Sahara Occidental contient en effet des ressources naturelles importantes: phos-



phate, ressources halieutiques, réserves en hydrocarbures et en minerais (fer, manganèse, cuivre).

Rappelons que la résolution 1308 (XVII) de 1962 stipule que les peuples qui se trouvent sous domination coloniale sont considérés comme souverains sur leurs ressources naturelles. Plus récemment et dans la même perspective, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a jugé illégale l'exploitation des ressources naturelles du territoire du Sahara Occidental sans l'accord des autorités sahraouies. En conséquence: les entreprises qui en exploitent les phosphates et les ressources de la pêche notamment peuvent être désormais poursuivies par les tribunaux européens.

Président de l'Observatoire pour la protection des ressources naturelles du Sahara occidental (Western Sahara Resource

Watch) Erik Hagen n'a de cesse de dénoncer avec talent les sociétés étrangères qui participent au pillage des ressources naturelles du Sahara Occidental occupé. Nous l'avons rencontré lors de la dernière session des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève à laquelle il participait. Qu'est-ce qui vous a conduit à vous intéresser au Sahara Occidental ?

J'étais dans la direction d'une organisation étudiante norvégienne qui avait pris le Sahara Occidental comme sujet d'une campagne. C'était en 2002, la Norvège était au Conseil de sécurité de l'ONU et une société norvégienne s'est impliquée dans l'exploration du pétrole au Sahara Occidental cette année-là. Mon intérêt pour le rôle de l'activité commerciale au Sahara Occidental avait commencé.

Est-ce que la question des ressources naturelles peut donner une autre visibilité à la question du conflit qui perdure au Sahara occidental ?

En Europe, nous devons nous préoccuper de la situation des Sahraouis, non seulement parce que nous devons défendre les principes de la justice et de la primauté du droit, mais aussi parce que nous faisons partie

du problème sur le territoire. Les ressources du Sahara Occidental connectent le territoire au reste du monde de manière très profonde. Les intérêts européens contribuent directement à la poursuite de l'occupation et des souffrances du peuple sahraoui. Le lien clair entre nos pays et l'occupation intéressent les médias et nos politiciens. Les profiteurs de la souffrance

pour la paix, des groupes de défense des Droits de l'Homme ou la diaspora sahraouie. Dans certains pays, l'organisation fonctionne bien avec des syndicats et même avec des associations professionnelles. Western Sahara Resource Watch ne veut pas être considéré comme un partenaire particulièrement lié avec n'importe quel groupe politique.

cepter qu'elles font quelque chose de mal, nous avons beaucoup d'outils à choix dans notre boîte à outils. Une entreprise a normalement une image à protéger par exemple vis-à-vis de ses propriétaires, ses propres employés, ses partenaires, la communauté d'affaires dont elle fait partie, le quartier où elle est basée. Western Sahara Resource Watch contacte



du peuple du Sahara Occidental sont vous et moi. Nos régimes de retraite sont florissants. Nous devrions tous refuser d'accepter que nous gagnions de l'argent sur la situation du peuple sahraoui. Nous devrions être préoccupés par la situation au Sahara Occidental parce que nous y sommes intimement associés. C'est également la clé de la sensibilisation à l'injustice et aux violations des Droits de l'Homme.

Est-ce que vous travaillez en partenariat avec d'autres organisations ?

Western Sahara Resource Watch fonctionne un peu différemment d'un pays à l'autre, formant des alliances nécessaires en fonction des types d'entreprises impliquées, de la situation ou de la configuration organisationnelle de chaque pays. Par le passé, Western Sahara Resource Watch a bien travaillé avec des organisations environnementales, des groupes

Quels types de procédures sont-ils à envisager pour poursuivre cette sensibilisation de la communauté internationale autour du pillage illégal des ressources naturelles du peuple sahraoui par l'occupant marocain ?

Le premier élément est de rendre les entreprises conscientes de ce qu'elles font. En effet, plusieurs entreprises, notamment dans le secteur maritime, finissent par s'impliquer au Sahara Occidental sans même le savoir. Vraiment, une compagnie de navigation avec une flotte de dizaines de navires ne sait pas toujours où ses navires sont pris par ses partenaires commerciaux qui exploitent les navires. Une fois que les armateurs sont alertés, ils disent souvent qu'ils ne le savaient pas et assurent que cela ne se reproduira plus. Il en va de même pour certains investisseurs et parfois pour les chaînes de grands magasins. Si les entreprises refusent d'ac-

toutes ces parties prenantes pour les sensibiliser au comportement contraire à l'éthique de l'entreprise.

De quelle manière les Sahraouis peuvent-ils participer aux campagnes de Western Sahara Resource Watch ?

Quelle est l'opinion des Sahraouis sur l'utilisation des ressources du Sahara Occidental par le Maroc et les sociétés internationales ? La réponse devrait être évidente pour la plupart des Sahraouis ou pour nous dans le mouvement de solidarité. Mais si vous parlez avec un ou plusieurs investisseurs internationaux dans l'Union Européenne, vous constaterez que des personnes ou des décideurs importants croient réellement que le Maroc contribue positivement au bien-être de la population sahraouie. C'est au peuple sahraoui d'exprimer ce qu'il pense. Si je peux faire une humble suggestion : on voit

souvent des Sahraouis protester contre le pillage du Sahara Occidental par le gouvernement marocain. Mais cela rate la cible. Toutes les preuves suggèrent que le Maroc n'écoute pas lorsque les Sahraouis protestent. Crier au gouvernement marocain, c'est comme crier à un mur. Ce que les Sahraouis doivent faire, c'est exprimer ce qu'ils croient des entreprises spécifiques et des accords commerciaux. Les entreprises écoutent. Les organes de l'UE écoutent. Mais seulement si on leur dit de le faire. Si vous lan-

cez une simple recherche sur les médias sociaux, ou si vous étudiez les journaux, vous trouvez très rarement que les groupes sahraouis émettent des protestations contre des entreprises ou des accords commerciaux. Il est remarquablement facile d'entrer dans les médias avec cette question, si la question du Sahara Occidental est transformée en une question d'implication nationale dans un conflit en Afrique.

Keltoum Irbah

En Suisse, notre comité est également en contact avec Western Sahara Resource Watch. Pour rappel, il s'est engagé dans une campagne concernant la vente illicite en Suisse des tomates et des melons produits au Sahara Occidental, dans la région de Dakhla, sous le label Maroc. La Suisse alémanique et Terre-des-Hommes-Suisse ont été très actives et la COOP a décidé de ne plus vendre de produits du Sahara Occidental; la Migros et Denner quant à elles, n'affichent que la provenance des produits.



ENTRE LA FRANCE ET LE MAROC DES « LIAISONS DANGEREUSES »

Après avoir pris ses fonctions le 8 septembre dernier à New York, le nouvel envoyé spécial d'Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU y a entrepris une série de rencontres avec les deux parties.

Pour le Front Polisario, les discussions ont eu lieu avec le responsable sahraoui des liens avec l'ONU, M'hamed Khaddad.

Hörst Köhler n'est pas un diplomate comme ses prédécesseurs mais un politique.

Ses nouveaux atouts sauront-ils faire respecter le droit international et le droit humanitaire, ce que n'avait pas pu faire Christopher Ross ? Mettre fin au conflit ?

Nous en saurons davantage lors de sa première mission dans la région.



**À NOS DONATEURS ET DONATRICES, À NOS LECTRICES ET LECTEURS
NOUS VOUS ADRESSONS NOS REMERCIEMENTS
POUR VOTRE FIDÉLITÉ ET VOTRE GÉNÉROSITÉ
AINSI QUE NOS VŒUX
POUR UNE NOUVELLE ANNÉE ACTIVE ET SOLIDAIRE**

Le Comité



ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8

Tél. 032 846 14 89 – Internet www.arso.org

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

Gilles Boss – Quai de la Thièle 4 – 1400 Yverdon-les-Bains

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern